



Bruxelles, le 1.8.2018
COM(2018) 568 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de

Règlement du Parlement européen et du Conseil

**modifiant le règlement (CE) n° 1316/2013 en ce qui concerne le retrait du Royaume-Uni
de l'Union**

ANNEXE

Dans la partie I de l'annexe I, point 2 («Corridors du réseau central»), dans la section «Mer du Nord – Méditerranée», après la ligne «Belfast – Baile Átha Cliath/Dublin – Corcaigh/Cork» la ligne suivante est insérée:

«Baile Átha Cliath/Dublin/Corcaigh/Cork – Zeebrugge/Antwerpen/Rotterdam».